

AGENCE NATIONALE DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES
A.N.P.P



الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية
ص.م.و.و

N° 34./MIPP/ANPP/DG/NOTE/2023

Alger, le 31 OCT 2023

NOTE

AUX ETABLISSEMENTS PHARMACEUTIQUES

Dans le cadre du programme national de numérisation des activités réglementées de l'agence nationale des produits pharmaceutiques, il est porté à la connaissance des établissements pharmaceutiques de fabrication et/ou d'exploitation que la direction de l'homologation des dispositifs médicaux établie une procédure de prise de rendez-vous en ligne, pour la soumission des demandes d'homologation des dispositifs médicaux, de modification, de renouvellement des décisions d'homologation.

A cet effet, les pharmaciens directeurs techniques sont invités et ce à partir du 02/11/2023 à transmettre une demande de rendez-vous sur le lien suivant :

Le lien : <https://anpp.dz/rdv-dossiers-dm>

A l'issu de la prise de rendez-vous, un mail de confirmation est envoyé au pharmacien directeur technique autorisant la soumission.

Additionnellement, les modalités de prise de RDV en ligne sont comme suit :

Trois (03) RDV par semaine, par établissement pharmaceutique demandeur.

Un (01) RDV = Un (01) Dépôt de Dossier.

Pour toute annulation, le pharmacien directeur technique, est tenu d'informer les services concernés, par mail à l'adresse ci-dessous, avant les 48 heures précédant la date du RDV pris.

homologation.technico@anpp.dz

La plus grande importance est accordée pour l'application de cette note.

Le Directeur Général
مسير
دلك الشريك
الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية
وزارة الصناعة و الإنتاج الصيدلاني
المديرية
العامة
الوكالة الوطنية للمواد الصيدلانية